

Adresse du comité révolutionnaire de la commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de la commune de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 260;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21459_t1_0260_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

e

[*Le comité révolutionnaire provisoire de Villeneuve-sur-Lot à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (6)

Citoyens representans

Qu'elle idée consolante n'offre t'elle pas à notre esprit votre proclamation? Si elle fait palir d'effroi les méchans, elle rassure les républicains vertueux. Le soleil de votre justice dissipe l'affreux nuage à la faveur duquel ces hommes pervers portaient les plus funestes atteintes à la liberté et à l'égalité, tandis qu'ils se couvraient du voile trompeur du patriotisme.

Vive la Convention! à ces mots, que l'amour fait retentir dans toute la republique, ces êtres immoraux vont disparoitre de dessus la scene où le signal des conspirations les rallioit, ces hommes sanguinaires dont les crimes fixent aux yeux de toute la terre, l'époque de leur opprobre et qui lançaient le carnage et la mort, vont cesser d'être.

Sitôt que la vérité a percé les ténèbres épaisses dont on l'enveloppoit et qu'elle a mis au jour la désolation du peuple, alors vous vous etes levés, vous avés porté un regard de sollicitude paternelle sur la vaste etendue de la republique, vous y avés vû la terreur généralement répandue, les echafauds dressés, alors comme un pere tendre qui s'afflige des larmes de ses enfans, votre amour a parlé et la terreur que les partisans des forfaits avoit semée, s'évanouit, les echafauds que la cruauté avoit élevé, sont renversés et ne se redresseront que pour punir les scelerats qui ozeront desormais attenter à l'unité et l'indivisibilité de la république et dont l'arrêt est consigné dans vos decrets.

Graces à votre energie le calme succede à l'orage dont le vaisseau de la republique etoit menace, la serenité à la tempete qui le battait avec tant de violence et malgré tous les flots conjurés, il arrivera à sa glorieuse destinée.

Citoyens representans, comme vous nous faisons une guerre ouverte aux intrigans, comme vous nous les poursuivrons et si notre vigilance découvre leur imposture, nous vous les denoncerons; comme vous nous porterons un oeil surveillant sur les dilapidateurs de la fortune publique et sur ces hommes sans pudeurs, affamés de la fortune privée, oui comme vous, nous rechercherons ces vils assassins qui fuyent la lumière et n'espèrent leur salut que dans le désordre qui favorise leur brigandage.

Citoyens représentans, vous nous assurés que vous resterez à votre poste. Recevés le tribut de notre juste reconnaissance, consolidés la revolution et achevés de nous conduire au terme de cette brillante carrière de bonheur que votre sagesse et votre justice offre a nos regards. Avec vous nous courrons hardiment tous les dangers, s'il en existe encore, assurés que nous ne porterons pas nos pas au hazard.

Oui, citoyens representans, nous jurons à la face de l'être suprême un amour inviolable, et un entier dévouement à la Représentation nationale.

Vive la Convention nationale.

Vive la République une et indivisible.

PRUDHOMME, DOUZON, CANTAGREL
et 6 autres signatures.

2

Le conseil général de la commune de Grenoble [Isère] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple, sur les victoires de nos armées et jure de ne reconnoître qu'elle pour centre de réunion.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*Le conseil général de la commune de Grenoble à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (8)

Égalité, Liberté.

Citoyens Représentans,

Vous aviez juré au nom du peuple françois d'exterminer tous les tyrans coalisés et déjà la terre de la liberté est entierement purgée de tous leurs esclaves.

Vous avés ouvert au delà de nos frontieres un nouveau chemin à la victoire; déjà nos freres d'armes s'y sont montrés comme autant de héros.

Ces brigands couronnés en fuyant avec effroi du territoire de la république et de leurs propres frontieres, se flatteroient ils encore d'aller se rasseoir tranquillement sur un trône qui fait le malheur de l'humanité? et les crimes dont ils n'ont cessé d'inonder la terre resteroient ils impunis? Non, les vertus de nos freres d'armes, célébrées par vos decrets détruiront la tyrannie et affermiront la liberté.

Que n'avés vous pu, Citoyens Représentans, disposer toujours des événemens pour le bonheur du peuple, comme ils ont jusqu'ici disposé de la victoire pour les sauver de la tyrannie.

C'est que nos armées n'avoient que des armées à combattre et que la Convention avoit tous les vices à terrasser... C'est que la victoire n'est d'ordinaire que l'effet de la valeur et qu'une régénération ne peut être que le long et pénible chef-d'oeuvre de toutes les vertus.

Mais triomphant aujourd'hui de tous les obstacles que vous avés eu à vaincre, de tous les scélérats que vous avés eu à démasquer, vous avés mis enfin pour jamais la justice sévere, mais la justice seule à l'ordre du jour; vous l'y avés mise à la place de cet éternel effroi dont

(7) P.-V., XLVIII, 140.

(8) C 323, pl. 1388, p. 6. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(6) C 323, pl. 1388, p. 5. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).